

Expérience québécoise dans la francophonie

Emil SAYILOV¹

La langue anglaise, une langue marginale², jusqu'à la moitié du XVII^e siècle en Europe, connaît un essor extraordinaire au XX^e siècle grâce à l'importance que prennent les Etats-Unis dans le monde. Avec la mondialisation des économies, son usage est devenu de plus en plus « démocratisé ». En effet, elle est la langue à apprendre si l'on veut « réussir », à tel point que son enseignement a détrôné celui du français dans de nombreux pays francophones. En France, son apprentissage a pris de l'ampleur puisque la commission d' « expert » de l'Education nationale classe désormais parmi les savoirs fondamentaux « l'anglais de communication internationale » avant l'histoire et les sciences³. Très récemment la proposition de loi de Geneviève Fioraso, la ministre de l'Enseignement supérieur, actuellement en débat à l'Assemblée nationale, prévoit même de dispenser des cours en anglais aux universités françaises. Selon la ministre, cette loi permettrait de rééquilibrer l'enseignement en France et offrirait aux étudiants universitaires une connaissance en langues étrangères plus proche de celle des élèves du privé. La veille des débats à l'Assemblée nationale française, *The Independent* titre ironiquement : « Shakespeare 1 Moliere 0: "linguistic treason" as France prepares to accept english teaching for university sciences », (Shakespeare 1 - Molière 0 : "Trahison linguistique" puisque la France accepte d'enseigner les sciences en anglais dans ses universités) en précisant que demain il sera mis fin à la guerre linguistique de mille ans qui confrontait la langue anglaise au français, y compris derrière les murs de l'Assemblée nationale.

Considérée comme une loi portant atteinte à la francophonie de la part des opposants, l'Académie française a même demandé au gouvernement de renoncer à celle-ci.

¹ Université de Strasbourg, France.

² Girard-Augry, *Langue française en péril*, p.112

³ Idem, p.81

C'est dans ce contexte que la France n'apparaît plus comme le pays défenseur de la langue française et décrédibilise la francophonie dont un des objectifs est de promouvoir la langue française.

Or depuis quelque temps, les vrais défenseurs de la langue française dans la francophonie, se trouvent de l'autre côté de l'océan Atlantique, en Amérique du Nord, au Canada, au Québec. Cette dernière, seule province francophone du Canada, malgré sa situation sociolinguistique très complexe, a réussi à mettre en place une politique linguistique efficace pour protéger la langue de sa majorité de la menace grandissante de l'anglais. Or l'anglais étant la langue (*de jure* et *de facto*) de toutes les autres provinces canadiennes, puisque seul le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue (anglais, français). A cela s'ajoute le poids des États-Unis voisins, avec lesquels la province de Québec réalise une très grande partie de ses échanges économiques.

Pourtant, au Québec, le problème des anglicismes n'est pas nouveau, comme on l'a vu à travers l'histoire du français au Canada, puisqu'une partie considérable des emprunts y provient de l'anglais.

Depuis la révolution tranquille, la lutte contre les anglicismes est un des objectifs des institutions linguistiques au Québec et montre, une fois de plus, le caractère particulier de la néologie lexicale québécoise.

Selon la « Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française », le recours à un emprunt en français québécois est motivé quant celui-ci comble un vide linguistique et désigne des réalités nouvelles pour lesquels la langue n'a pas encore trouvé un équivalent efficace. Or, au Québec, notamment dans les régions à forte concentration anglophone (Montréal), un bon nombre d'emprunts sont involontaires et résultent du bilinguisme des locuteurs. La motivation pour ce type de néologismes, notamment ceux issus des emprunts anglais, n'est pas toujours justifiée, car ils ne désignent pas une nouvelle réalité et ne comblent pas un vide linguistique (*blind date, bulld up, flashy, forever, nightlife, wild, etc.*).

Suivant le type d'emprunt, la motivation de la néologie est différente. La grande partie des emprunts formels non adaptés désignent une réalité nouvelle (*airag, dill, brachetto, favorita, wenge, etc.*), alors que les emprunts formels adaptés semblent souvent combler un vide linguistique (*bidder, brander, cocooner, drabe, indianiser, puncher, scrummer, shifter, zipper, etc.*). Il en est de même des calques (*ballon-balai, ballon sur glace, lave-auto, pro-vie, quatre par quatre, etc.*) et des emprunts sémantiques (*abuser, avocat, compacte, motivateur, etc.*), qui servent principalement à désigner des notions

connues mais pas efficacement dénommées ou pas encore dénommées.

Cela dit, une partie importante des néologismes en français québécois est motivée pour remplacer, pour ne pas dire lutter, contre les emprunts anglais, inadaptés en français québécois.

Les emprunts sont souvent remplacés par divers moyens de formation de la néologie lexicale, et cela soit par les institutions linguistiques, soit par les québécois eux mêmes. Ainsi, suivant l'auteur, les néologismes lexicaux, en vue de remplacer un anglicisme, peuvent être institutionnels et non institutionnels (Voir le tableau ci-dessous).

CATÉGORIE DE NÉOLOGISME	EXEMPLES
NEOLOGISMES QUEBÉCOIS NON INSTITUTIONNELS	<i>aiguillage, aiguise-patin, câblodistributeur, câblodistribution, courriel, courrieller, cyberculture, décrocheur, douance, recherchiste, relationniste, valideuse, etc.</i>
NEOLOGISMES QUEBÉCOIS INSTITUTIONNELS	<i>addiciel, barbotine, bavardoir privé, bavardrage, binette, blogue, bombard, camirette, clavardage, clavarder, clavardeur, clavardoir, costumade, costumadier, courriel-poubelle, etc.</i>

Les néologismes non institutionnels regroupent l'ensemble des termes formés au Québec, sans intervention des institutions linguistiques et servent notamment à combler un vide linguistique (*courriel, dépanneur, relationniste, recherchiste, etc.*), ou encore à désigner généralement une réalité, un concept nouveau (*anarchitecture, amérindianité, cégép, etc.*).

En ce qui concerne les néologismes institutionnels, ils sont encouragés par une politique linguistique provinciale modelée au fil des années. L'objectif principal de cette politique est ainsi donné dans le préambule de la « Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française, à sa séance du 14 septembre 2007 » déclarant que : « Dans ce contexte général de l'aménagement linguistique du Québec, le traitement des emprunts linguistiques, tout particulièrement des emprunts à l'anglais, a toujours été une composante essentielle de l'action de francisation et de promotion du français de l'organisme ».

Autrement dit, à la différence des néologismes non institutionnels, la

motivation pour les néologismes institutionnels est prédéfinie : combler un vide linguistique avant que celui-ci soit comblé par un emprunt.

Ainsi, les créations lexicales institutionnelles visent généralement à substituer un terme français à un anglicisme implanté ou en cours d'implantation au Québec (Voir ci-dessous).

CRÉATIONS INSTITUTIONNELLES	EMPRUNTS
<i>addiciel</i>	<i>add in</i>
<i>baladodiffuser</i>	<i>topodcast</i>
<i>baladodiffuseur</i>	<i>topodcaster</i>
<i>baladodiffusion</i>	<i>podcasting</i>
<i>barbotine</i>	<i>slysh</i>
<i>bavardage-clavier</i>	<i>chat</i>
<i>bavardrage</i>	<i>hot chat</i>
<i>binette</i>	<i>smiley</i>
<i>blogage</i>	<i>blogging</i>
<i>blogueur</i>	<i>blogger</i>
<i>camirette</i>	<i>webcaméra</i>
<i>costumade</i>	<i>cosplay</i>
<i>costumadier</i>	<i>cosplayer</i>
<i>cyberpornodépendant</i>	<i>cyberpornaddict</i>
<i>pourriel</i>	<i>spam</i>

De fait, la néologie lexicale québécoise était généralement motivée par la nécessité de désigner une réalité nouvelle, un concept nouveau, ou de combler un vide lexical. Cependant, la motivation de la néologie n'est pourtant pas toujours fondée, puisque certains néologismes sont involontaires dans la langue (*forever, wild, nightlife, etc.*) et concurrencent inutilement les termes existants.

Les néologismes qui désignent une réalité ou un concept nouveau servent à désigner une notion nouvelle (réalité géographique, socioculturelle, tendances, styles, modes, etc.), inconnue de la majorité des locuteurs. Par exemple, *airag, anarchitecture, brachetto, dill, wenge, etc.*, indiquent non seulement une notion nouvelle, mais aussi un sens nouveau.

Sans désigner forcément un concept nouveau, certains néologismes combler un vide linguistique, « [...] répondent au besoin de désigner des

choses déjà connues par un nom jugé plus efficace [...] ⁴».

Autrement dit, les néologismes dont le rôle est de combler un vide linguistique viennent généralement nommer une notion plus ou moins connue des locuteurs de la langue pour laquelle celle-ci n'a pas encore généré un désignant, ou bien le désignant existant n'est pas assez efficace. *Aiguise-patin, blanchon, décrocheur, chercheur, etc.* nomment ainsi des notions connues pour lesquelles il n'y a pas de désignant efficace (la notion de *chercheur* qui désigne la « Personne dont le travail consiste à faire la recherche documentaire nécessaire à la réalisation d'un reportage, d'une émission de radio ou de télévision, etc. »⁵ existait bien avant cette dénomination.) et adapté (*décrocheur* pour remplacer *dropout*, etc.).

Le rôle des institutions linguistiques, notamment celui de l'Office québécois de la langue française, à qui le législateur a confié la responsabilité de définir et de conduire cette politique en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation, ne s'arrête pourtant pas là. Or, il a également la tâche de recommander les termes implantés pour en encourager l'emploi. Cela dit, l'usage de certaines propositions de l'OQLF (*courriel, pourriel*) dépasse, aujourd'hui, les frontières de la province. Ceci semble un pari particulièrement réussi quand on sait que pour remplacer un emprunt, la proposition de l'OQLF est souvent complètement différente de celle de la CGTN (Commission générale de terminologie et de néologie) en France.

OQLF	DGTN	EMPRUNT
<i>baladodiffusion</i>	<i>diffusion par baladeur</i>	<i>podcasting</i>
<i>bavardage-clavier</i>	<i>dialogue en ligne</i>	<i>chat</i>
<i>blogue</i>	<i>bloc-note, bloc</i>	<i>blog</i>
<i>binette</i>	<i>frimousse</i>	<i>smiley</i>
<i>pourriel</i>	<i>courrier indésirable</i>	<i>spam</i>
<i>clavardage</i>	<i>dialogue en ligne</i>	<i>chat</i>
<i>espioniciel</i>	<i>logiciel espion</i>	<i>spyware</i>

⁴ GREVISSE, GOOSSE, 2001, p.185

⁵ Franqus

<i>hamçonnage</i>	<i>filoutage</i>	<i>phishing</i>
<i>pollupostage</i>	<i>arrosage</i>	<i>spamming</i>
<i>plugiciel</i>	<i>modèle d'extension</i>	<i>plug-in</i>

Ce manque de coordination entre les institutions linguistiques québécoises et françaises dans la création lexicale pose problème et risque d'engendrer de nombreux néologismes synonymes pour remplacer les mêmes emprunts anglais (*blog - blogue - bloc ; smiley - binette - frimousse ; spyware - espioiciel - logiciel espion ; plug-in - plugiciel - modèle d'extension, etc.*) sans particularité géographique. Or, les néologismes québécois sont généralement considérés par les institutions linguistiques françaises et par les auteurs des dictionnaires de langues en France comme des « canadianismes », alors que l'usage des néologismes québécois est prioritaire à celui français, qui est considéré comme un synonyme, même si depuis quelque temps le néologisme « francisme »⁶, désigne des termes propres exclusivement à l'Hexagone, au Québec.

L'étude de l'actualisation des néologismes en français parlé au Québec qui a fait l'objet d'étude de notre thèse de doctorat consacré à « La néologie lexicale (depuis 1960) et son actualisation en français du Québec », a démontré que la fréquence d'usage des néologismes québécois était supérieure à celle française. Autrement dit, notre thèse a confirmé la vitalité de la néologie lexicale québécoise (*courriel, clavardage, pourriel, etc.*) par rapport à celle du français de France (*mél, dialogue en ligne, courrier indésirable, etc.*) : pour remplacer les anglicismes inadaptés (*e-mail, chat, spam, etc.*), les créations québécoises sont mieux actualisées que les françaises.

Compte tenu des tendances susdites, la meilleure façon de favoriser l'usage de la langue française passerait par une meilleure coordination entre les pays membres de la francophonie. Celle-ci serait réalisable non seulement à travers une politique linguistique du statut mais aussi, comme on l'a vu, du code de la langue.

⁶ GDT : <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca>

Bibliographie

- Bouchard, Chantal, *La langue et le nombril, Histoire d'une obsession québécoise*, Nouvelles études québécoises, Boucherville, Fides, 1998.
- De Guibert, François-Xavier, *Géopolitique de la langue française*, Paris, Les Presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery, 2004.
- De Villers, Marie-Eva, *Le vif désir de durer : Illustration de la norme réelle du français québécois*, Québec, Éditions Québec Amérique, 2005.
- Depecker, Loïc, *Les mots de la francophonie*, Baume-les-Dames, Éditions Bélin, 1990.
- Depecker, Loïc, *Guide des mots francophones*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- Grard-Augry, Catherine, *Langue française en péril*, Paris, Editions Glyphé, 2011.
- Grevisse, Maurice, Goosse, André, *Le bon usage*, Bruxelles, Éditions de Boeck Université(14e édition), 2008.
- Le Marchand, Véronique, *La Francophonie*, Toulouse, Éditions Milan, 2006.
- Office québécois de la langue française, *Politique de l'officialisation linguistique*, Québec, OQLF, 2001 (1ère mise à jour), 2004.
- Office québécois de la langue française, *Politique de l'emprunt linguistique*, Québec, OQLF, 2007.
- Organisation internationale de la Francophonie, *La Francophonie dans le monde*, Paris, Nathan, 2007.
- Ploudre, Michèle, Georgeault, Pierre, *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Conseil supérieur de la langue française, Québec, FIDES, 2008.
- Poirier, Claude, *Le français au Québec, dans histoire de la langue française 1914-1945*, Paris, CNRS-Éditions, 1995.
- Sayilov, Emil, *La néologie lexicale (depuis 1960) et son actualisation en français du Québec*, Université de Strasbourg, Thèse de doctorat soutenue le 30/11/2012.
- Secrétariat à la politique linguistique, *La politique linguistique du Québec, en questions...et réponse*, Québec, OQLF, 2003.
- Secrétariat à la politique linguistique, *Vivre en français au Québec*, Québec, 2003.
- Secrétariat à la politique linguistique, *Plan stratégique en matière de politique linguistique*, Québec, 2005.
- Siouffi, Gilles, Steuckardt, Agnès, *La norme lexicale*, Montpellier, Les Publications Montpellier 3, 2001.
- Stefanescu, Alexandre, Georgeault, Pierre, *Le français au Québec : Les*

nouveaux défis, Conseil supérieur de la langue française, Québec, Fides, 2005.

Trean, Claire, *La Francophonie*, Paris, Les Presses de l'imprimerie Darantiere à Quetigny, 2006.

Sitographie

Banque de dépannage linguistique (BDL) : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>

Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) : <http://www.bdlp.org/accueil.asp?base=QU>

Conseil supérieur de la langue française : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/le-conseil/mandat>

France Terme : <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/>;

Franqus : <http://franqus.ca/dictio#>

FRANTEXT :

http://www.frantext.fr/dendien/scripts/regular/7fmr.exe?CRITERE=ACCES_RESERVE;ISIS=isis_bbibftx.txt

Grand dictionnaire terminologique : <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>;

Histoire du français au Québec : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/histfrnqc.htm>

Observatoire de néologie du Québec (OBNEQ) : <http://www.ciral.ulaval.ca/obneq/asp/default.asp>

Office des affaires francophones : <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/oaf.html>;

Office québécois de la langue française (OQLF): <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/publications/services/servicetarife/servicetarife.html>

Online Etymology Dictionary: <http://www.etymonline.com/>

QUBECTEXT: <http://www.tlfq.ulaval.ca/quebetex>